**COUR DU BANC DU ROI**

**Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

ENTRE :

demandeur

– et –

défendeur

**ORDONNANCE DE PROROGATION DU DÉLAI DE SIGNIFICATION**

À la suite de la requête du demandeur/du défendeur

 *(nom)*

en vue de la prorogation du délai de signification d’un document dans la présente instance;

IL EST ORDONNÉ que le délai de signification :

[ ]  d’une demande recouvrement de petites créances (formule 76A) et d’une défense en blanc (formule 76D)

[ ]  d’une défense (formule 76D)

[ ]  d’une défense accompagnée d’une demande reconventionnelle (formule 76E)

[ ]  d’une requête en annulation de la décision (formule 76I)

[ ]  d’une requête en autorisation d’appel accompagnée d’un avis d’appel (formule 76K)

[ ]  d’un autre document :

 *(préciser)*

et d'une copie de la présente ordonnance soit prorogé jusqu'au  .

 *(jour/mois/année)*

Le moment fixé pour l'audition de la demande dans la présente instance (est remis au/demeure le)

 , à   heures,

 *(jour/mois/année)*

à (au)  , au Manitoba.

 *(adresse du tribunal)*

Le numéro à appeler pour participer à cette audience est 1 855 342-6455 Code d’identification de la conférence : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date Registraire adjoint